

Incendie à la prison centrale de Bujumbura

PANA, 04/12/2009 Bujumbura, Burundi - Un incendie d'origine non encore clairement connue s'est déclaré dans la nuit de jeudi à vendredi à l'intérieur de la prison centrale de Bujumbura, la Mpimba, causant uniquement des dégâts matériels au niveau des bureaux de la direction de ce grand établissement pénitentiaire qui héberge actuellement près de 3.500 détenus au cœur de la capitale burundaise. L'ancien homme fort du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, parti présidentiel), Hussein Radjabu, figure depuis 2007 sur la longue liste des locataires de la prison centrale de Bujumbura pour "atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat". Un ancien ministre des Transports, Postes et Télécommunications, Jacques Bigirimana, et un ex-chargé de missions à la présidence de la république, Baudouin Ribakare, venaient juste d'y rejoindre M. Radjabu sous le même chef d'accusation d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Selon le directeur général des affaires pénitentiaires au ministère burundais de la Justice, Dôo Nsuzuguye, le pire a été évité aux locataires de la prison grâce à l'intervention rapide des sapeurs pompiers. Des enquêteurs de la police burundaise sont à pied d'œuvre pour tenter de déterminer l'origine du sinistre qui a réduit en cendres tous les dossiers des détenus ainsi que le mobilier et l'équipement informatique de la direction pénitentiaire à Mpimba, a fait savoir la même source. La situation avait commencé à se distendre sérieusement entre la direction de la prison et les détenus aux premières heures de la matinée de jeudi avant que les choses ne dégénèrent dans la soirée. Des tirs nourris à l'arme automatique ont été entendus à plusieurs kilomètres à l'ouest de la prison de Mpimba où la police pénitentiaire tentait d'empêcher des évasions. Les prisonniers réclament depuis des semaines de meilleures conditions carcérales, comme une nourriture saine, des soins à l'extérieur en cas de besoin, des élargissements pour tous les détenus ayant déjà totalisé le quart de la peine et autres malades incurables conformément à un décret présidentiel vieux de plus de trois ans. Le directeur général des affaires pénitentiaires donne raison à certaines revendications comme celles ayant trait aux libérations conditionnelles pour désengorger, pas seulement la prison centrale de Bujumbura, mais également de manière globale, les 10 autres maisons d'arrêts du pays qui débordent de près de 12.000 détenus pour une capacité installée de moins de la moitié.